

3138

Lundi 10 décembre 1945.

Situation des diplomates baltes.

Département politique. Proposition du 7 décembre 1945.

Les membres des anciennes légations et consulats des pays baltes jouissent encore, à titre transitoire et de courtoisie, jusqu'au 31 décembre 1945, à la suite des décisions du Conseil fédéral des 4 février 1941, 9 avril 1942, 9 février 1943, 12 janvier 1944 et 27 février 1945, de certains avantages limités, soit dispense du dépôt de leurs papiers, exemption des impôts fédéraux et, les cantons ayant acquiescé, cantonaux et communaux, ainsi qu'octroi par le département politique des cartes d'alimentation. Il s'agit de M. Karl Selter, précédemment envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Estonie, M. Jules Feldmans, précédemment envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Lettonie, M. Jurgis Saulys, précédemment envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Lituanie, M. Albert Gerutis, précédemment secrétaire de la légation de Lituanie, et M. Stephan Garbaciauskas-Kubiliunas, précédemment vice-consul de carrière à Zurich.

Par la décision du 27 février 1945, les suppléments accordés à ces personnes au point de vue rationnement leur ont été retirés.

Etant donné qu'il n'y a plus de raison, actuellement, d'accorder plus longtemps aux intéressés les avantages précités, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e

de ne pas prolonger au-delà du 1er janvier 1946 le régime de faveur dont les membres des anciennes légations et consulats des pays baltes jouissaient à titre transitoire.

Extrait du procès-verbal au département politique (3 expl.) pour la suite à donner, au département de justice et police (division de police), au département des finances et des douanes (direction générale des douanes et administration des contributions), pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Osu